

OFFRE D'EMPLOI

Animateur / Animatrice périscolaire

Vous êtes animateur permanent.

Vous animez quatre temps périscolaires midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) De 12h à 14h

Vous mettez en place des animations en lien avec le projet pédagogique et le projet d'année que vous aurez élaboré en équipe.

Votre temps de travail sera annualisé selon la convention collective Familles Rurales.

Poste à pourvoir le 1^{er} septembre 2022

Lieu de travail 25110 – AUTECHAUX

Type de contrat CDD jusqu'au 7 juillet 2023

Nature de l'offre Employé qualifié : animateur d'ACM permanent.

Expérience Débutant accepté

Formation et connaissances

BAFA, CAP PE, personne non diplômée acceptée si motivée

Salaire indicatif Horaire de 10.85 € (SMIC)

Durée hebdomadaire de

travail

Temps partiel annualisé, 8h/semaines scolaires.

Déplacements Occasionnel sur le secteur.

Taille de l'entreprise

10 salariés

Secteur d'activité Associatif

Si cette offre vous intéresse, veuillez adresser par mail uniquement Votre CV et une lettre de motivation.

> Claire PERNOT, directrice Familles Rurales Association Les Fauvettes claire.pernot@famillesrurales.org